

NET INFOS

Mercredi 12 juillet 2023



Le président de la République ordonne la création d'un Conseil supérieur des exportateurs.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a instruit, mardi à Alger, le Gouvernement à l'effet de créer, "dans les plus brefs délais" un "Conseil supérieur des exportateurs", aux fins d'améliorer la prise en charge des préoccupations des exportateurs.

"Je demande à Monsieur le Premier ministre de créer, dans les plus brefs délais, un Conseil supérieur des exportateurs, qui prendra en charge toutes les préoccupations des exportateurs, les incitations et les facilitations qui leur sont destinées", a affirmé le président de la République dans son allocution d'ouverture de la première édition de la "Médaille d'honneur de l'exportation", placée sous le thème "Engagement, réalisations et perspectives".

Dans ce contexte, le président Tebboune a réaffirmé le souci de l'Etat d'apporter son soutien et son accompagnement permanents aux opérateurs économiques qui génèrent de la richesse, notamment les exportateurs, que "nous considérons comme des ambassadeurs de l'économie nationale", a-t-il souligné.

Mettant en exergue la qualité des produits fabriqués en Algérie dans tous les secteurs, le président de la République a salué les efforts du groupe "Cevital", couronnés de "l'ouverture de la première usine 100% algérienne de production d'huile de table", qui sera suivie du montage d'une unité industrielle pour la production locale de sucre.

Evoquant l'évolution des exportations des matériaux de construction, particulièrement le ciment, le président de la République a indiqué que la production nationale s'élevait à 40 millions de tonnes et pourrait "couvrir à 100% la demande de plusieurs pays".

Dans un autre contexte, il a appelé le ministre du Commerce à accélérer le processus d'ouverture de zones franches au niveau de wilayas limitrophes de la Mauritanie, du Mali et du Niger.

Ces pays "partagent avec l'Algérie, depuis 1962, des traditions dans le libre échange de produits agricoles", a rappelé le Président Tebboune rappelant les mesures prises précédemment pour l'ouverture de lignes maritimes avec la Mauritanie et le Sénégal afin de soutenir les échanges commerciaux continentaux, ainsi que les exportations nationales, annonçant l'ouverture prévue de banques nationales dans nombre de capitales africaines.



1ère édition de la Médaille d'honneur de l'exportation: des entreprises algériennes placent haut la barre de leurs ambitions en matière d'exportation.

Des de la "Médaille d'honneur de l'exportation", ont levé très haut la barre de leurs ambitions en termes d'exportations d'ici à 2029 après avoir réalisé des résultats positifs en la matière durant la période allant de 2020-2022.

Des exposés sur les réalisations et les ambitions de 14 entreprises distinguées ont été présentés lors d'une cérémonie présidée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Centre international des conférences "Abdelatif Rahal", en présence de hauts responsables de l'Etat, de membres du Gouvernement, de représentants d'associations professionnelles et de responsables d'entreprises publiques et privées. entreprises algériennes exportatrices, distinguées mardi à Alger lors de la 1ère édition

Selon les données présentées, la société de distribution des matériaux de construction "SODISMAL" (filiale du Groupe GICA) employant 12.170 travailleurs, a pu exporter son ciment pour une valeur de près de 182 millions USD entre 2020 et 2022 vers 23 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle ambitionne d'accroître ses exportations à 300 millions USD d'ici à 2029.

De son côté, la société des mines de phosphate "SOMIPHOS" relevant du Groupe Manadjim El Djazair (MANAL) a porté ses exportations à plus de 350 millions USD dans la période 2020-2022. L'entreprise employant 2.078 travailleurs ambitionne d'exporter plus de 269 millions USD à l'horizon 2029.

La société "ELSEWEDY CABLES ALGERIA" s'emploie, pour sa part, à atteindre 175 millions USD d'exportations d'ici à 2029, après avoir réalisé un chiffre d'affaires en matière

d'exportations s'élevant à plus de 29 millions USD dans la période 2020-2022, et ce vers 17 pays de différents continents.

Pour sa part, la société "Yassir" a réalisé des exportations de 18,7 millions USD durant la période 2020-2022, et vise d'atteindre les 150 millions USD d'exportations en 2029.

La société Saterex-Iris a réussi à dépasser les 45 millions USD d'exportations, constituées principalement d'appareils électroniques, électroménagers et pneumatiques, vers 28 pays, visant à atteindre 146 millions USD d'exportations en 2029.

Quant à la société méditerranéenne du verre flotté "M.F.G" (filiale de Cevital), elle a exporté entre 2020 et 2022, 137 millions USD vers 35 pays au Moyen Orient, en Europe et en Amérique Latine. La société qui emploie 970 personnes ambitionne de lever la cadence de ses exportations au futur pour atteindre 130 millions USD en 2029.

Selon ce que l'APS a appris auprès des responsables de la société, des discussions sont en cours avec le fabricant de véhicules " Stellantis", pour discuter de la sous-traitance pour la fabrication de vitres de voitures pour le compte de "Fiat" et ce dans le cadre de son projet en Algérie.

La Société "Faderco" a fixé l'objectif d'atteindre 110 millions USD d'exportations en 2029, après que ses exportations ont atteint plus de 63 millions USD entre 2020 et 2022, vers 23 pays en Europe, en Asie et en Afrique.

Le chiffre d'affaires des exportations de la société "Condor" des appareils électroniques et de l'électroménagers a atteint 28,5 millions USD entre 2020 et 2022, en exportant ses produits vers 15 pays, ayant pour objectif d'atteindre 70 millions USD d'exportations à l'horizon de 2029.

Par ailleurs, le volume des exportations de la société Boublenza, spécialisé dans le caroube et ses dérivés, s'élève à 47,6 millions de dollars entre 2020 et 2022, en destination de 25 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe, en se fixant pour objectif d'atteindre 50 millions de dollars d'ici à 2029.

Quant à la société des industries médico-chirurgicales (IMC) spécialisée dans la fabrication des équipements médicaux et hospitaliers, elle a exporté entre 2020 et 2022 pour plus de 5 millions de dollars en direction de dix pays, principalement d'Afrique, et aspire à multiplier ce chiffre d'ici à 2029 avec la réalisation de 10 % de son chiffre d'affaires global des exportations.

Les exportations de la société "Biodattes-Algérie" avoisinent 5 millions de dollars entre 2020 et 2022, en se fixant pour objectif d'atteindre 16 millions de dollars en 2029. La société Kiared, spécialisé dans la production d'huile d'olive, aspire à atteindre 5,1 millions de dollars d'ici 2029.

La société Expo Cuir a effectué entre 2020 et 2022 des exportations de cuir pour une valeur de 450.000 dollars vers plusieurs pays tels que la Turquie, l'Italie, l'Allemagne et l'Inde et aspire à augmenter ses exportations à 600.000 dollars d'ici à 2029.

La société "Tasdir" relevant de la Société algérienne des foires et exportations (Safex) a été distinguée par le président de la République en tant que société d'accompagnement des exportateurs algériens.



Le Conseil supérieur des exportateurs sera d'un grand apport à l'économie algérienne

Les présidents d'organisations patronales ont estimé, mardi à Alger, dans des déclarations à l'APS, que la création du Conseil supérieur des exportateurs sera "d'un grand apport" à l'économie algérienne et encouragera davantage les entreprises à se tourner vers l'exportation.

Dans ce cadre, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a indiqué que la création du Conseil supérieur des exportateurs, annoncé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune à l'occasion de la 1ère édition de la Médaille d'honneur de l'exportation "placera l'exportation en bonne position".

Ce Conseil sera un espace pour l'échange de vues et d'expériences en matière d'exportation, ce qui sera d'un "grand apport à l'économie algérienne et aux exportations", a-t-il estimé.

Pour sa part, la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saida Neghza, a salué la décision du président de la République de créer le Conseil supérieur des exportateurs, "une excellente initiative pour encourager les exportateurs et motiver les producteurs à s'orienter vers l'exportation".

Au cours de ces deux dernières années, l'exportation a connu une dynamique portée non seulement par les grandes entreprises, mais aussi par des petites et moyennes entreprises, a-t-elle fait observer, soulignant que la médaille d'honneur de l'exportation vient apporter "un appui moral de plus aux opérateurs économiques".

Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens, Tarek Boulmerka a affirmé, quant à lui, que la création du Conseil supérieur des exportateurs est "un excellent indicateur pour les exportateurs" et devra inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exportation.

La création de ce Conseil s'ajoute aux mesures visant à encourager les exportations hors hydrocarbures, dont la création d'espaces d'exposition permanents pour les produits algériens

dans plusieurs pays africains, et l'ouverture de banques en Mauritanie, au Sénégal et en France.

Organisée au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal à Alger sous le thème "Engagement, réalisations et perspectives", la première édition de la médaille d'honneur de l'exportation a vu la distinction de 13 sociétés activant dans divers domaines et la société "Tasdir" relevant de la SAFEX en tant que meilleure instance d'accompagnement des exportateurs.



Le président de la République distingue 14 entreprises, "IRIS" décroche la "Médaille d'honneur de l'exportation"

Le Président Tebboune a annoncé, par la même, l'ouverture de nouvelles lignes aériennes desservant les principales capitales africaines, insistant sur l'importance de "lier directement l'Algérie et le continent africain" pour que "l'Algérie ne tourne pas son dos à l'Afrique".

Dans ce sillage, le Président de la République s'est étonné de "l'absence de lignes directes reliant l'Algérie et les capitales africaines Addis-Abeba, Dakar, ainsi que la Côte d'Ivoire".

Le volume des exportations hors hydrocarbures augmentera prochainement à 22%

Par ailleurs, le Président de la République a affirmé que l'Algérie avait accompli "d'importantes réalisations économiques" ces dernières années dans le cadre d'une nouvelle approche qui promeut l'esprit d'initiative et l'exportation.

Les exportations du pays hors hydrocarbures pourront grimper, en un an, à 22% du total d'exportations, contre 3% il y a quelques années, a précisé le Président Tebboune.

"Les exportations de l'Algérie hors hydrocarbures n'ont pas dépassé les 3 % du volume total d'exportation en 2018 et 2019. Aujourd'hui, elles atteignent les 11%, et pourraient aller de 16% à 22% fin 2023, début 2024", a-t-il ajouté.

L'objectif tracé pour cette année, à savoir 13 mds USD d'exportations hors hydrocarbures, est "sur le point d'être atteint", a rappelé le Président de la République, soulignant que "l'Algérie n'est pas endettée et, de ce fait, elle est libre dans ces décisions politiques et économiques".

"Nos exportations vont crescendo, à la faveur de la nouvelle politique économique", a poursuivi le Président Tebboune, ajoutant que "ce que nous avons réalisé relève du miracle, le volume des exportations ayant quintuplé par rapport à celui enregistré il y a 40 ans".

"Ces grandes réalisations en matière d'exportation, d'investissement et d'économie de la connaissance sont basées sur une approche globale intégrée pour le développement de l'économie et l'amélioration du climat des affaires", a-t-il mis en avant.

Evoquant la démarche de l'Algérie visant à diversifier l'économie et à s'affranchir de la dépendance aux hydrocarbures, le président de la République a affirmé que l'Algérie "est entrée dans une nouvelle phase marquée par une politique d'innovation, loin de la logique de l'économie rentière qui tue l'esprit d'initiative et repose sur la dépendance au baril de pétrole".

Le Président Tebboune s'est dit, également, optimiste quant aux potentialités des entreprises algériennes dans le domaine de l'export, mettant en exergue le rôle des start-up en la matière.

Le président de la République a salué, à titre particulier, les entreprises exportatrices pour leurs succès et les résultats qu'elles ne cessent de réaliser ces dernières années, notamment dans les secteurs de l'industrie, toutes filières confondues, et de l'agriculture, les invitant à consentir davantage d'efforts pour augmenter le taux d'intégration industriel et lancer des projets à même de contribuer à la réduction des importations.

Dans ce cadre, le Président Tebboune a salué les réalisations des entreprises algériennes en matière de fabrication de verre et de matériaux de construction, en particulier la production de ciment, outre la filière des industries électroménagères nationales.

L'Algérie importait tous ses besoins en verre (tous types confondus), mais, aujourd'hui, elle en produit 90% au niveau local, a-t-il poursuivi, appelant les deux entreprises "Mediterranean Float Glass" (MFG) et "IRIS", spécialisée également en pneumatiques, à contribuer aux projets de construction automobile en Algérie dans le cadre de la sous-traitance.

FIBLADI

Faid préside l'Assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé, lundi, à Alger, la réunion de l'Assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité (CNC), au cours de laquelle il a souligné l'importance de construire une base solide pour asseoir les réformes de la comptabilité financière, selon un communiqué du ministère. .

Cette réunion, tenue en présence des membres du Conseil et des directeurs du secteur des Finances, a représenté une occasion de marquer la reprise des activités habituelles de cette institution, selon le communiqué rappelant que « conformément aux dispositions d'art. 15 du décret exécutif no. 11-24 du 27 janvier 2011, le CNC doit se réunir au moins deux fois par an, mais cette obligation est suspendue depuis décembre 2018, en raison de contraintes d'organisation et de la crise sanitaire mondiale due au coronavirus. pandémie. covid-19".

Cette séance a permis de « réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics à respecter strictement la réglementation en vigueur et à apporter plus de rigueur et de régularité dans le déroulement des réunions plénières de cette institution ».

Soulignant les efforts déployés par les services du Conseil malgré les défis rencontrés durant cette période difficile, le ministre a tenu à exprimer sa gratitude et son soutien aux membres de cette institution et s'est dit déterminé à les accompagner dans l'atteinte des objectifs fixés, en adoptant une nouvelle approche dans la gestion des missions et responsabilités du Conseil, ainsi que dans la mise en œuvre de son plan d'action.

Il a expliqué que le bilan des quatre dernières années de travail intensif a été « positif », malgré le ralentissement provoqué par la crise du Covid-19.

Selon lui, ce temps a permis une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et une prise de conscience de certains sujets, restés jusqu'alors en suspens.

En effet, les réflexions menées ont abouti à des propositions de solutions qui ont ensuite été validées et à des décisions qui sont désormais mises en œuvre.

Ces domaines comprennent la poursuite du développement des normes comptables pour la comptabilité financière, y compris l'évaluation et la révision de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système de comptabilité financière, ainsi que l'élaboration des plans comptables sectoriels et des normes algériennes d'audit (ANA).). Ces dépôts constituent une base juridique « solide » qui renforce le dispositif réglementaire en place, explique-t-il.

Le ministre a également mentionné, parmi ces axes, la poursuite de la réorganisation de la profession comptable, en se conformant aux dispositions de la loi n°. 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, de comptabilité et de tenue de livres. comptable. « Des mécanismes seront également mis en place pour lutter contre l'exercice illégal de la profession », a-t-il précisé.

Le Ministre a également annoncé l'ouverture prochaine de l'Institut d'Enseignement Spécialisé à la Profession Comptable (IESPC), sis à l'Ecole Nationale du Trésor à Tipaza.

« Cette initiative formera les professionnels au nouveau contexte budgétaire et comptable, en mettant l'accent sur la convergence des métiers et l'approche managériale publique. Il contribuera également à la création d'un pôle d'excellence au service de l'économie nationale », selon la même source.

M. Faïd a cité, dans le même contexte, la réactivation du dossier d'évaluation et de révision de la loi no. 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et d'expert-comptable en créant un groupe de travail dont la mission principale sera l'examen des textes juridiques en instance et l'élaboration d'une version de la loi et de ces textes d'application modifiés.

Outre la rénovation du site internet du CNC pour le rendre plus attractif, pour optimiser sa structure et mettre à jour ses fonctionnalités, le ministre a évoqué l'ouverture des inscriptions au cursus réglementaire « expert-comptable » et le lancement de l'opération de pré-inscription en ligne via le site internet de cette institution. « Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la digitalisation des services du Conseil, conformément aux orientations du président de la République visant à moderniser le secteur financier », souligne le communiqué.

Le communiqué mentionnait également la poursuite de l'organisation de l'examen à titre transitoire pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable jusqu'en 2025, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'Ordre national des experts-comptables.

A la fin de son allocution, le Ministre a déclaré que « le CNC est déterminé à construire des bases solides pour asseoir toutes les réformes liées à la comptabilité financière, à renforcer la profession comptable grâce aux efforts de tous les acteurs et à relever les défis qui apparaissent, tout en restant convaincus que, grâce à une étroite collaboration et un travail en commun, nous atteindrons nos objectifs et positionnerons la profession comptable algérienne au niveau des standards internationaux », lit-on dans le communiqué.

DZAIR
SCOOP

Faïd préside l'Assemblée Plénière du Conseil National de la Comptabilité

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé, lundi, à Alger, la réunion de l'Assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité (CNC), au cours de laquelle il a souligné l'importance de construire une base solide pour asseoir les réformes de la comptabilité financière, selon un communiqué du ministère. .

Cette réunion, tenue en présence des membres du Conseil et des directeurs du secteur des Finances, a représenté une occasion de marquer la reprise des activités habituelles de cette institution, selon le communiqué rappelant que « conformément aux dispositions d'art. 15 du décret exécutif no. 11-24 du 27 janvier 2011, le CNC doit se réunir au moins deux fois par an, mais cette obligation est suspendue depuis décembre 2018, en raison de contraintes d'organisation et de la crise sanitaire mondiale due au coronavirus. pandémie. covid-19".

Cette séance a permis de « réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics à respecter strictement la réglementation en vigueur et à apporter plus de rigueur et de régularité dans le déroulement des réunions plénières de cette institution ».

Soulignant les efforts déployés par les services du Conseil malgré les défis rencontrés durant cette période difficile, le ministre a tenu à exprimer sa gratitude et son soutien aux membres de cette institution et s'est dit déterminé à les accompagner dans l'atteinte des objectifs fixés, en adoptant une nouvelle approche dans la gestion des missions et responsabilités du Conseil, ainsi que dans la mise en œuvre de son plan d'action.

Il a expliqué que le bilan des quatre dernières années de travail intensif a été « positif », malgré le ralentissement provoqué par la crise du Covid-19.

Selon lui, ce temps a permis une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et une prise de conscience de certains sujets, restés jusqu'alors en suspens.

En effet, les réflexions menées ont abouti à des propositions de solutions qui ont ensuite été validées et à des décisions qui sont désormais mises en œuvre.

Ces domaines comprennent la poursuite du développement des normes comptables pour la comptabilité financière, y compris l'évaluation et la révision de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système de comptabilité financière, ainsi que l'élaboration des plans comptables sectoriels et des normes algériennes d'audit (ANA).). Ces dépôts constituent une base juridique « solide » qui renforce le dispositif réglementaire en place, explique-t-il.

Le ministre a également mentionné, parmi ces axes, la poursuite de la réorganisation de la profession comptable, en se conformant aux dispositions de la loi n°. 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, de comptabilité et de tenue de livres. comptable. « Des mécanismes seront également mis en place pour lutter contre l'exercice illégal de la profession », a-t-il précisé.

Le Ministre a également annoncé l'ouverture prochaine de l'Institut d'Enseignement Spécialisé à la Profession Comptable (IESPC), sis à l'Ecole Nationale du Trésor à Tipaza.

« Cette initiative formera les professionnels au nouveau contexte budgétaire et comptable, en mettant l'accent sur la convergence des métiers et l'approche managériale publique. Il contribuera également à la création d'un pôle d'excellence au service de l'économie nationale », selon la même source.

M. Faïd a cité, dans le même contexte, la réactivation du dossier d'évaluation et de révision de la loi no. 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et d'expert-comptable en créant un groupe de travail dont la mission principale. sera l'examen des textes juridiques en instance et l'élaboration d'une version de la loi et de ces textes d'application modifiés.

Outre la rénovation du site internet du CNC pour le rendre plus attractif, pour optimiser sa structure et mettre à jour ses fonctionnalités, le ministre a évoqué l'ouverture des inscriptions au cursus réglementaire « expert-comptable » et le lancement de l'opération de pré-inscription en ligne. via le site internet de cette institution. « Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la digitalisation des services du Conseil, conformément aux orientations du président de la République visant à moderniser le secteur financier », souligne le communiqué.

Le communiqué mentionnait également la poursuite de l'organisation de l'examen à titre transitoire pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable jusqu'en 2025, en collaboration

avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'Ordre national des experts-comptables.

A la fin de son allocution, le Ministre a déclaré que « le CNC est déterminé à construire des bases solides pour asseoir toutes les réformes liées à la comptabilité financière, à renforcer la profession comptable grâce aux efforts de tous les acteurs et à relever les défis. qui apparaissent, tout en restant convaincus que, grâce à une étroite collaboration et un travail en commun, nous atteindrons nos objectifs et positionnerons la profession comptable algérienne au niveau des standards internationaux », lit-on dans le communiqué.

LE LEVINE
INDEPENDANT

Conseil national de la comptabilité : Faïd préside l'assemblée plénière

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présidé la session de l'Assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité (CNC), durant laquelle il a souligné l'importance de construire une base solide pour asseoir les réformes de la comptabilité financière, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue lundi en présence des membres du Conseil et des cadres du secteur des Finances, a été l'occasion de marquer le redémarrage des activités régulières de cette institution, et la session a permis de « réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics à respecter strictement la réglementation en vigueur et à apporter davantage de rigueur et de régularité dans le déroulement des assemblées plénières de cette institution »



Soulignant les efforts déployés les services du Conseil malgré les défis rencontrés pendant cette période difficile, le ministre a tenu à exprimer sa gratitude et son soutien à l'égard des membres de cette institution et s'est dit déterminé à les accompagner pour atteindre les objectifs fixés, en adoptant une nouvelle approche dans la gestion des missions et des responsabilités du Conseil, ainsi que dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Il a expliqué que le bilan des quatre dernières années de travail intense était "positif", malgré le ralentissement causé par la crise de Covid-19. Selon lui, ce temps a permis d'acquérir une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et de prendre conscience sur certains sujets, resté en suspens jusque-là.

En effet, les réflexions menées ont abouti à des propositions de solutions qui ont été validées par la suite et des décisions, qui sont aujourd'hui, en voie de concrétisation.

Parmi ces axes figurent notamment la poursuite de l'élaboration des référentiels comptables pour la comptabilité financière, y compris l'évaluation et la révision de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système comptable financier, ainsi que l'élaboration des plans comptables sectoriels et des Normes algériennes d'audit (NAA). Ces référentiels constituent une base juridique "solide" qui renforce le dispositif réglementaire en place, explique-t-on.

Le ministre a cité également, parmi ces axes, la poursuite de l'assainissement de la profession comptable, en se conformant aux dispositions de la loi n 10-01 du 29 juin 2010 concernant les professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. "Des mécanismes seront également mis en place pour lutter contre l'exercice illégal de la profession", a-t-il affirmé.

Le ministre a annoncé aussi l'ouverture prochaine de l'Institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable (IESPC), situé à l'Ecole nationale du trésor à Tipaza.

"Cette initiative permettra de former les professionnels dans le nouveau contexte budgétaire et comptable, en mettant l'accent sur la convergence des métiers et l'approche managériale publique. Elle contribuera également à la création d'un pôle d'excellence au service de l'économie nationale", d'après la même source.



Le DG de la BNA l'a affirmé : Les agences au Sénégal et en Mauritanie opérationnelles fin septembre.

L'ouverture des agences bancaires algériennes au Sénégal et en Mauritanie va intervenir au plus tard le 30 septembre prochain.

C'est ce qu'a annoncé, ce mardi, le directeur général de la Banque nationale d'Algérie (BNA), Mohamed Lamine Lebbou, soulignant que ces banques accompagnent les opérateurs économiques algériens dans leur démarche d'exportation, surtout que la barre des 13 milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures est fixée pour cette année.

L'ouverture des succursales bancaires à l'étranger, principalement en Afrique, va être effective le mois de septembre, et ce, en application des orientations du président de la République. La date de l'ouverture des agences de la BNA au Sénégal et en Mauritanie a été annoncée hier par le directeur général de la BNA sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale, signalant la possibilité de voir cette date avancée.

« Nous sommes très avancés sur la question. Nous sommes en phase finale de l'ouverture de l'Agence de la BNA au Sénégal. Le siège est opérationnel et nous procédons avec les autorités locales à la mise en conformité de certains détails pour l'ouverture effective de l'agence à Dakar », a-t-il déclaré. « Une chose est certaine, on va être opérationnel au plus tard le 30 septembre », a-t-il précisé, signalant cependant la possibilité d'avancer la date.

Cela en fonction, a-t-il expliqué, des réponses des autorités locales sénégalaises, pour ce qui est de l'ouverture d'un compte de règlement, de la connexion aux plateformes du réseau SWIFT ainsi que de la mise en place des solutions monétiques. La présence de la BNA en Mauritanie va également intervenir dans les mêmes délais selon les précisions de ce responsable, qui dit que la banque a reçu l'agrément en juin dernier et que « les premières informations sont encourageantes ».

Le choix de s'implanter en premier lieu en Afrique, particulièrement au Sénégal et en Mauritanie, n'est pas fortuit. Et ce sont les taux de croissance qui s'affichent en Afrique qui nous ont motivés, lesquels taux sont très encourageants. « Nous sommes convaincus que notre présence va afficher des chiffres importants.

Les échanges futurs promettent une évolution très certaines des échanges commerciaux », a affirmé Mohamed Lamine Lebbou soulignant l'accompagnement de la banque pour les opérateurs économiques qui souhaiteraient exporter leurs produits au Sénégal. « Nous allons leur fournir toutes les informations et l'accompagnement nécessaire sur place », a-t-il affirmé, notant la mise en place d'une panoplie de produits et d'outils d'accompagnement dont dispose les banques pour atteindre les 13 milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures d'ici la fin de l'année. « On peut les atteindre.

On a des champions nationaux, publics et privés », a estimé le DG de la BNA, précisant que l'Algerian Bank of Senegal a eu son agrément le mois d'avril passé. Celle-ci est un consortium de banques publiques dont la BNA et le chef de file.

Crédits : taux de rejet infime à la BNA

Pour ce qui du financement de l'investissement, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3, qui a affirmé que les banques ont un objectif d'appuyer l'économie nationale, a fait savoir que ces institutions financières financent des projets dans plusieurs secteurs d'activité. Ces dernières sont, en effet, appelées à accompagner la dynamique que connaît l'économie nationale. C'est le cas de la BNA qui accompagne plusieurs projets d'investissements.

Le premier responsable de cette banque a, dans ce sens, évoqué le nombre et l'évolution des demandes de financements déposées auprès de l'établissement financier. Rien que pour le premier trimestre de l'année en cours, la BNA a reçu 6 698 dossiers de crédits et a répondu à 6 287 dossiers. « Si on continue avec cette cadence, nous allons arriver à plus de 24 000 dossiers d'ici la fin de l'année », a précisé M. Lebbou, qui est revenu sur l'évolution des demandes de crédits durant les années précédentes.

« En 2021, nous avons reçu 17 290 dossiers, on a accordé pour plus de 16 327 dossiers. En 2022, nous avons reçu 18 904 dossiers de crédits, nous avons répondu à 18 240 dossiers », a-t-il précisé, notant un taux de rejet « infime », estimé entre 2 à 3%. Un taux qualifié de correct par ce responsable. La DG de la BNA qui dit que la croissance est assez importante, a en outre indiqué que ces chiffres ont une concordance en termes de financement.

L'encours du crédit total, secteur public, privé ainsi que dans le cadre de l'ANADE, dépasse les 1 700 milliards de dinars de crédit, selon les précisions de l'intervenant. « On est en train de garantir une évolution soutenue en termes de financement », a estimé Mohamed Lamine Lebbou, qui dit que les rejets sont justifiés et que les projets concernés par le financement sont minutieusement étudiés selon des critères définis, notamment la rentabilité du projet.

Conseil national de la Comptabilité: Les engagements du ministre des Finances

«Ce temps a permis d'acquérir une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et de prendre conscience sur certains sujets, restés en suspens jusque-là».

L'observation est du ministre des Finances, Laaziz Faid, lorsqu'il a présidé, lundi dernier, la session de l'Assemblée plénière du Conseil national de la Comptabilité (CNC) en notant que «conformément aux dispositions de l'article 15 du décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011, le CNC doit se réunir au moins deux fois par an, mais cette obligation est restée en suspens depuis décembre 2018, en raison de contraintes organisationnelles et de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de Covid-19».

Repris par l'APS, le communiqué des Finances qui le rapporte a fait relever au ministre «l'importance de construire une base solide pour asseoir les réformes de la Comptabilité financière». Le rendez-vous du CNC a été tenu en présence de ses membres et des cadres du secteur des Finances. Il a surtout «marqué le redémarrage des activités régulières de cette institution», a noté le communiqué. Malgré cette «suspension» dans le temps, le ministre des Finances a affirmé que «le bilan des quatre dernières années de travail intense était positif malgré le ralentissement causé par la crise de Covid-19». Pour lui, «ce temps a permis d'acquérir une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et de prendre conscience sur certains sujets, restés en suspens jusque-là». Ce qui l'a laissé souligner «les efforts déployés par les services du Conseil, malgré les défis rencontrés pendant cette période difficile», «a exprimer sa gratitude et son soutien à l'égard des membres de cette institution» en se disant «déterminé à les accompagner pour atteindre les objectifs fixés». Laaziz Faid a assuré l'assistance du secteur des Finances que ces objectifs seront atteints par «l'adoption d'une nouvelle approche dans la gestion des missions et des responsabilités du Conseil, ainsi que dans la mise en œuvre de son plan d'actions». Autre promesse de la tutelle au CNC ; «réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics à respecter strictement la réglementation en vigueur et à apporter davantage de rigueur et de régularité dans le déroulement des assemblées plénières de cette institution». Le ministre des Finances a notamment fait savoir que «les réflexions menées ont abouti à des propositions de solutions qui ont été validées par la suite et des décisions, qui sont aujourd'hui, en voie de concrétisation».

«Les chantiers» de la Comptabilité financière

Le ministre a fait état dans cette optique, en premier, de «la poursuite de l'élaboration des

référentiels comptables pour la comptabilité financière, y compris l'évaluation et la révision de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système comptable financier, ainsi que l'élaboration des plans comptables sectoriels et des Normes algériennes d'audit (NAA)». Reprenant la tutelle, l'APS rapporte que «ces référentiels constituent une base juridique solide qui renforce le dispositif réglementaire en place». Autre axe cité par Faïd «la poursuite de l'assainissement de la profession comptable, en se conformant aux dispositions de la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 concernant les professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé». Ces professions en question connaîtront, selon lui, du nouveau puisqu'il leur prévoit «la réactivation du dossier de l'évaluation et de la révision de la loi n° 10-01» les régissant. Il a fait part alors à cet effet, de «la création d'un groupe de travail qui aura pour mission principale d'examiner les textes de loi restés en suspens et de préparer une mouture de loi et de ces textes d'application amendés».

Tout en affirmant, en outre, que «des mécanismes seront également mis en place pour lutter contre l'exercice illégal de la profession», le ministre des Finances a annoncé «l'ouverture prochaine de l'Institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable (IESPC), situé à l'Ecole nationale du trésor à Tipaza». Il estime que «cette initiative permettra de former les professionnels dans le nouveau contexte budgétaire et comptable, en mettant l'accent sur la convergence des métiers et l'approche managériale publique et contribuera également à la création d'un pôle d'excellence au service de l'économie nationale».

Il a fait part de «la rénovation du site web du CNC», pour a-t-il dit «le rendre plus attractif, optimiser sa structure et actualiser ses fonctionnalités», de «l'ouverture des inscriptions au stage réglementaire de «comptable agréé» et le lancement de l'opération de préinscription en ligne via le site web de cette institution».

Il a précisé que «cette démarche s'inscrit dans la numérisation des services du Conseil, en accord avec les orientations du président de la République visant à moderniser le secteur des Finances». Faïd a noté, par ailleurs, «la poursuite de l'organisation de l'examen à titre transitoire pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable jusqu'à 2025, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'Ordre national des experts comptables».



Ouverture de zones franches, de nouvelles dessertes et installation du haut conseil des exportateurs **À la «conquête» de l'Afrique**

Tebboune a voulu montrer aux opérateurs que bâtir une économie non dépendante des hydrocarbures est aussi leur responsabilité.

Plus qu'une option stratégique, l'exportation est aussi une incitation. C'est ce que traduit la présence, hier, du chef de l'État à la première édition de la «Médaille d'honneur de l'exportation». Il s'agit pour le président Tebboune de montrer aux opérateurs économiques, publics et privés, que l'amélioration des scores des exportations hors hydrocarbures est aussi leur responsabilité. L'évènement a été d'ailleurs placé sous le thème très significatif englobant «engagement, réalisations et perspectives». Objectif de la distinction: récompenser les meilleurs exportateurs des trois dernières années. Ce qui ne manquera pas de créer de l'émulation parmi les opérateurs. Il s'agit aussi de faire connaître, sinon d'expliquer davantage, la nouvelle politique de l'Algérie en matière d'encouragement des exportations hors hydrocarbures. Dans ce qui atteste la détermination des autorités à booster le volume des exportations, Tebboune a annoncé l'installation «dans les meilleurs délais» du Haut Conseil des exportateurs. Cet organe aura la lourde mission d'organiser et d'encadrer une activité essentielle pour l'économie nationale mais qui a longtemps traîné. Ce qui a privé l'économie algérienne d'un véritable atout. La tendance semble évoluer positivement comme l'atteste les derniers chiffres. Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie «sont en passe d'atteindre 13 milliards de dollars», a affirmé, hier, le président Tebboune. Ce qui semble avoir donné plus d'ambitions au chef de l'État. Ce dernier a dressé les priorités sur fond de confirmation de l'offensive de l'Algérie vers l'Afrique. Tebboune a insisté sur «l'accélération de l'ouverture de zones franches avec la Mauritanie, le Mali et le Niger pour les produits agricoles». Tout comme il a annoncé l'ouverture de nouvelles lignes aériennes vers des capitales africaines. Cette démarche s'inscrit dans l'option de diversification des exportations en libérant l'économie nationale de son indépendance aux hydrocarbures. L'objectif a été maintes fois mis en avant par le premier magistrat du pays. Aussi bien en Algérie, quand il s'adresse aux opérateurs locaux, qu'à l'étranger. Comme c'était le cas récemment au Forum de Saint-Pétersbourg (Russie) où il a mis en relief sa volonté à diversifier l'économie nationale. À ce rendez-vous, il a appelé les investisseurs russes et de tous les pays du monde, à saisir les opportunités et les avantages offerts par l'Algérie en matière d'investissement. «Je tiens à assurer aux opérateurs économiques que le champ est ouvert et qu'ils peuvent compter sur le soutien du gouvernement algérien aux investisseurs», a-t-il affirmé. Le chef de l'État a pu sans doute compter sur ce qu'énonce la dynamique des exportations hors hydrocarbures. Par les chiffres, le volume des exportations hors hydrocarbures est passé de 1,7 Md Usd en 2019 à 7 Mds Usd en 2022, pour atteindre 13 Mds Usd à la fin de l'année en cours. Cette tendance confirme manifestement les possibilités de voir l'économie nationale se libérer de sa dépendance aux hydrocarbures. Ces chiffres disent aussi que la faiblesse du volume des exportations hors hydrocarbures n'est pas une fatalité. Tout comme il n'est plus possible de garder l'économie dépendante des fluctuations du marché pétrolier mondial. À l'évidence, ces résultats ne font que justifier l'ambition de l'Algérie de trouver place parmi les blocs économiques les plus influents de la planète tel que le club des Brics. Cette ambition légitime semble ainsi être portée par les entreprises sur lesquelles comptent les pouvoirs publics. Et qui contribuent dans la hausse des exportations hors hydrocarbures. L'entreprise Iris a eu la distinction de cette édition. Spécialisée dans la production de produits électroniques, électroménagers, et de pneumatique, l'entreprise Iris a exporté durant la période de référence pour 45 millions USD vers 28 pays. L'entreprise qui emploie 3455 travailleurs, aspire à réaliser un chiffre d'affaires à l'export de 146 millions USD à l'horizon 2029. Onze médailles d'honneur récompensant onze catégories d'exportateurs ont été attribuées à treize exportateurs.

Une autre médaille a été décernée à la société Tasdir, filiale de la Société algérienne des foires et exportations (Safex), en tant que meilleure instance ayant accompagné les exportateurs durant la période de référence.



Ces niches négligées...

Le «Made in bladi» fait déjà sensation au sein des sociétés africaines.

Depuis quelque temps, un battage médiatique incessant entoure la perspective des 10 à 13 milliards de dollars de recettes d'exportations hors hydrocarbures, à atteindre à fin décembre 2023. Experts financiers, économistes, opérateurs s'affrontent, par espaces médiatiques interposés, pour décortiquer les possibilités, les points de force et de faiblesse du tissu économique algérien, en relation avec le paysage réglementaire, en vue d'atteindre ce seuil fixé des exportations. Au-delà des débats d'école et de querelles de chapelle entre spécialistes, opérateurs et responsables sectoriels, la hausse des recettes des exportations hors hydrocarbures prouve, si besoin est, que les améliorations et les facilitations concédées par les pouvoirs publics, sont pour beaucoup dans ce bout de chemin parcouru, en matière de revalorisation du niveau des exportations, faut-il le concéder. Beaucoup de secteurs d'activités, ayant bénéficié de mesures incitatives et réglementaires, ont réussi à accroître leurs capacités d'exportations, en plus du potentiel que représentent les nouvelles filières, récemment mises en orbite. Le potentiel économique algérien qui n'est plus à démontrer, est à même de conquérir le marché africain, avec une panoplie de produits et de services. Mais pour cela, faut-il encore disposer d'instruments d'études et d'analyse de marchés pour pouvoir identifier, avec exactitude et efficience, les besoins exprimés de ce vaste marché qu'est l'Afrique. Les responsables sectoriels concernés se doivent, en collaboration avec les spécialistes et les opérateurs économiques, de disposer d'une étude de marché, afin d'établir une carte des exportations exhaustives en direction des différents pays africains. Le «Made in bladi» qui fait déjà sensation au sein de plus en plus de sociétés africaines, devrait se lancer à l'assaut des différents marchés du continent noir. Il est vrai que les contraintes et les pesanteurs externes, propres à chaque pays africain, sont éreintantes. Néanmoins, la perspective d'implantation de banques algériennes dans certains pays africains, d'ouverture de liaisons aériennes dans les différentes capitales du continent, de foires économiques et commerciales permanentes dans certaines villes, etc. pourraient plaider en faveur d'un renforcement progressif de la force de frappe des opérateurs économiques, soucieux d'investir ces espaces vitaux. De plus en plus d'experts, plaident en faveur d'une offensive majeure en direction des pays africains ciblés, histoire de rompre cette chape de plomb qui entoure l'opération d'exportation des produits «Made in Algeria». En plus, des produits agroalimentaires et agricoles, dont raffole une large clientèle africaine, les exportations algériennes pourraient s'articuler autour des filières de l'urée, l'ammoniac et divers engrais, actuellement en plein essor en Algérie.

Les filières de l'électroménager, dont des expériences avec Condor sont déjà entamées, gagneraient en visibilité si elles sont soutenues et accompagnées comme il se doit. L'industrie algérienne pourrait également miser sur d'autres produits, tels que les fournitures scolaires, le ciment, le fer, le marbre et les matériaux de construction devraient constituer autant de niches à l'export en Afrique. Reste à mettre au point une offensive adaptée et, surtout courageuse pour aller à l'assaut de ces marchés au potentiel inestimable pour l'économie algérienne.



Le Sahara Blend se rapproche des 80 dollars Le pétrole algérien prend de la hauteur

Il était en progression de 3,30 dollars pour pointer à 79,98 dollars selon la dernière cotation.

Les différentes références du marché de l'or noir ont connu des fortunes diverses. Après avoir connu un début de semaine difficile, le Brent de la mer du Nord, référence européenne et son équivalent américain le West Texas Intermediate se sont tout de même repris hier. Le baril de Brent, pour livraison en septembre, s'échangeait vers 14h30 heure algérienne 78,28 dollars engrangeant ainsi un gain de 59 cents par rapport à la séance précédente. Son équivalent américain le West Texas Intermediate (WTI) gagnait pour sa part 67 cents à 73,66 dollars. Les mesures prises par la Chine pour soutenir son secteur immobilier, ont servi d'étincelle aux prix du pétrole qui ont sensiblement rebondi. «Le pétrole est soutenu par les investisseurs qui évaluent les perspectives de la demande en Chine suite aux mesures prises par Pékin pour soutenir son secteur immobilier», souligne Lukman Otunuga, analyste chez FXTM. Le marché semble avoir été rassuré par l'annonce de la prolongation de mesures de soutien au secteur immobilier en Chine, premier importateur de brut au monde. Le baril de Brent se rapproche inexorablement des 80 dollars. Ce qui devrait satisfaire les pays producteurs, ceux de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de ses alliés dont l'essentiel des revenus provient de leurs exportations en hydrocarbures, l'or noir notamment. C'est le cas de l'Algérie dont le baril de pétrole, le Sahara Blend, qui pointait à 79,38 dollars, le 10 juillet réalisant un bond spectaculaire de 2,27 dollars par rapport à la cotation précédente, selon les dernières statistiques fournies par le site spécialisé «Oilprice». Ce qui en fait un des bruts les plus chers du panier de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) en cette seconde semaine finissante du mois de juillet. Un niveau, qui représente près de 20 dollars de plus que celui qui a servi de calcul à la loi de finances du pays, confectionnée sur la base d'un baril à 60 dollars. Ce qui augure de recettes fabuleuses pour les caisses du Trésor public, encore cette année. Elles avaient dépassé les 50 milliards de dollars en 2022. La Compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach ayant réalisé un chiffre d'affaires à l'exportation, entre janvier à fin mai 2023, de 21 milliards de dollars, selon un bilan sur les réalisations du groupe rendu public lundi. Les recettes de la Compagnie nationale des hydrocarbures, avaient déjà fait un bond spectaculaire de 70% en 2021, comparativement à l'année 2020. Sonatrach avait réussi, en 2021, à réaliser des exportations en hydrocarbures d'une valeur dépassant 34,5 milliards contre 20 milliards de dollars l'année précédente marquée par une chute historique des cours de l'or noir. Une année cauchemardesque pour le marché de l'or noir qui a fini par être

reboosté par les coupes successives de l'Opep+. Il faut souligner que l'Arabie saoudite, poids lourd du marché de l'or noir, avait déjà annoncé le 3 juillet qu'elle prolongeait la réduction de sa production de pétrole d'un million de barils par jour, pour soutenir le prix du baril. Une réduction qui se poursuivra en août et qui peut être prolongée au-delà de cette période. La Russie a décidé, de son côté, le même jour, de réduire ses exportations de pétrole brut de 500000 barils par jour au mois d'août. La synchronisation de ces annonces était «assez éloquente» et démontrait que les deux principaux acteurs du cartel Opep+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés de l'accord Opep+) étaient alignés, a souligné le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdelaziz ben Salmane. Une action à laquelle s'est associée l'Algérie qui a décidé de procéder à une réduction additionnelle de sa production de 20000 barils par jour durant le mois d'août prochain, afin de soutenir l'équilibre des marchés et des prix pétroliers. Une démarche qui pourrait se répéter si les prix venaient à évoluer à un niveau jugé insuffisant par l'Opep+. Celui des 80 dollars représente un «minimum syndical». On y est presque...



Présidents d'organisations patronales : «Le Conseil supérieur des exportateurs sera d'un grand apport à l'économie algérienne».

Les présidents d'organisations patronales ont estimé, hier à Alger, que la création du Conseil supérieur des exportateurs sera «d'un grand apport» à l'économie algérienne et encouragera davantage les entreprises à se tourner vers l'exportation.

Dans ce cadre, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a indiqué que la création du Conseil supérieur des exportateurs, annoncé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la 1re édition de la Médaille d'honneur de l'exportation, «placera l'exportation en bonne position». Ce conseil sera un espace pour l'échange de vues et d'expériences en matière d'exportation, ce qui sera d'un «grand apport à l'économie algérienne et aux exportations», a-t-il estimé. Pour sa part, la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saïda Neghza, a salué la décision du président de la République de créer le Conseil supérieur des exportateurs, «une excellente initiative, pour encourager les exportateurs et motiver les producteurs à s'orienter vers l'exportation». Au cours de ces deux dernières années, l'exportation a connu une dynamique portée non seulement par les grandes entreprises, mais aussi par des petites et moyennes entreprises, a-t-elle fait observer, soulignant que la médaille d'honneur de l'exportation vient apporter «un appui moral de plus aux opérateurs économiques». Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens, Tarek Boulmerka, a affirmé, quant à lui, que la création du Conseil supérieur des exportateurs est «un excellent indicateur pour les exportateurs», et devra inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exportation. La création de ce conseil s'ajoute aux mesures visant à encourager les exportations hors hydrocarbures, dont la création d'espaces d'exposition permanents pour les produits algériens

dans plusieurs pays africains, et l'ouverture de banques en Mauritanie, au Sénégal et en France.

Les entreprises lauréates

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a honoré les meilleurs exportateurs durant les trois dernières années. La liste des entreprises primées, lors de cette édition, selon la catégorie, la valeur des exportations réalisées et les pays destinataires, pour la période 2020-2022 :

Prix du Meilleur exportateur-Médaille d'honneur de l'exportation pour la période 2020-2022 :

- Saterex-IRIS
Produits exportés : appareils électroniques et électroménagers, pneumatiques
Valeur des exportations : 45,03 millions de dollars
Pays destinataires : 28 pays

Prix du Meilleur exportateur de produits industriels (octroyé à 3 entreprises) :

- Mediteranean Float Glassmfg Spa

Produits exportés : verre plat

Valeur des exportations : 136,94 millions de dollars Pays destinataires : 35 pays

- Faderco SPA + Filiale Warak

Produits exportés : produits hygiéniques et ouate de cellulose Valeur des exportations : 63,62 millions de dollars Pays destinataires : 23 pays

- Somiphos

Produits exportés : phosphates

Valeur des exportations : 350,02 millions de dollars

Pays destinataires : 21 pays

Prix du Meilleur exportateur de l'industrie pharmaceutique :

- IMC Sarl Produits exportés : médicaments et produits pharmaceutiques

Valeur des exportations : 5,36 millions de dollars Pays destinataires : 10 pays

Prix du Meilleur exportateur de produits agricoles :

- Sarl Boublenza Agro Alimentaire et produits agricoles

Produits exportés : caroube et ses dérivés

Valeur des exportations : 47,6 millions de dollars Pays destinataires : 25 pays

Prix Meilleur exportateur de dattes :

- Biodattes Algérie Eurl Produits exportés : dattes

Valeur des exportations : 4,93 millions de dollars Pays destinataires : 16 pays

Prix du Meilleur exportateur d'huile d'olive :

- Établissement ETS Kiared

Produits exportés : huile d'olive Valeur des exportations : 201.000 dollars Pays destinataires : 2 pays

Prix du Meilleur exportateurs de services (Startup) :

- Yassir Start UP

Produits exportés : services Valeur des exportations: 18,7 millions de dollars

Pays destinataires : 6 pays l Prix du Meilleur exportateur vers le continent africain :

- Société de distribution de matériaux de construction SODISMAC SPA (filiale du groupe GICA)

Produits exportés : ciment

Valeur des exportations : 182,01 millions de dollars Nombre de pays destinataires : 23 pays

Prix du Meilleur exportateur jeune : - Condor Electronic SPA

Produits exportés : appareils électroniques et électroménagers Valeur des exportations : 28,5 millions de dollars Nombre de pays destinataires : 15 pays

Prix de la Meilleure femme exportatrice :

- Expo Cuir Sarl Produits exportés : cuirs

Valeur des exportations : 450.000 dollars Pays destinataires : 4 pays

Prix de la Meilleure entreprise étrangère exportatrice :

- El Sewedy Cables Algeria SPA Produits exportés : câbles électriques et transformateurs électriques

Valeur des exportations : 29,18 millions de dollars Pays destinataires : 17 pays.

En outre, la «Médaille du mérite» du Meilleur organisme d'accompagnement des exportateurs a été décernée à l'entreprise publique «Tasdir», filiale de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), qui a organisé 96 manifestations économiques en Algérie et à l'étranger, durant la même période.



Orientations stratégiques et perspectives de la Zlecaf : Les Recommandations du CNESE.

Nombreuses sont les recommandations qui ont été retenues à la clôture, avant-hier au soir, des travaux du séminaire organisé par le CNESE et consacré aux orientations stratégiques et aux perspectives de la Zlecaf.

Ces recommandations sont le résultat des cinq ateliers de concertation ayant marqué cette rencontre, lesquels ont traité du commerce des services intra-africains, des règles d'origine relatives notamment aux concessions tarifaires, de l'intégration des chaînes de valeurs régionales, des aspects de la normalisation et du positionnement des produits algériens sur le marché africain ainsi que des infrastructures et de la logistique pour l'export. L'élaboration d'une stratégie claire d'exportation des services pour toutes les entreprises, le développement des espaces d'intermédiation et la mise en place de mesures d'accompagnement des exportateurs algériens vers les marchés africains ont été également parmi les recommandations. Idem pour l'adaptation de la réglementation bancaire et le renforcement du contrôle des finances au besoin des entreprises exportatrices de services. Outre la redynamisation de la diplomatie économique et commerciale et le développement des programmes de formation à destination des exportateurs de service, les participants au séminaire dédié à la Zlecaf ont conseillé de réviser de réglementation de la Banque d'Algérie en matière de commerce extérieur, plus particulièrement dans ses aspects traitant des délais de rapatriement des fonds et la tarification relative au frais de mission à l'étranger, et mis en avant la nécessité d'identifier le potentiel des entreprises exportatrices par filière pour l'intégration des chaînes de valeur, ainsi que la promotion des technologies numériques pour l'amélioration et la facilitation des opérations des exportations.

Associer les représentations diplomatiques

Autres recommandations retenues, la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la Zlecaf au niveau du Premier ministre. Les panelistes ont aussi mis en relief l'impératif d'associer les représentations diplomatiques pour accompagner les douanes algériennes en matière de renseignements sur les fournisseurs, et ce, à l'effet d'obtenir un contrôle d'origine rigoureux afin de s'assurer du caractère originaire des produits exportés vers l'Algérie. L'organisation de manière récurrente d'ateliers de concertation réunissant des représentants des ministères du Commerce, de l'Industrie, des Douanes et du patronat est l'autre indication retenue en vue de la maîtrise des chaînes de valeur, de la fourniture de la matière première jusqu'à la commercialisation pour le consommateur. La nécessité d'identifier les chaînes de valeur à mettre sur le marché africain a été soulevé, tout en insistant sur la valorisation de leur savoir-faire pour mieux assurer la compétitivité des produits nationaux au niveau de l'espace Zlecaf.

Mener une analyse sur les concessions tarifaires de chaque pays concerné par la Zlecaf et mettre en place un système d'information opérationnel qui sera alimenté par une diplomatie économique efficace figurent aussi parmi les consignes. Idem pour ce qui est du renforcement des services bancaires et des assurances dans l'intégration régionales des chaînes de valeur.

Création d'un Observatoire sur la logistique et les infrastructures

Les séminaristes ont jugé nécessaire d'alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de mettre en place un comité d'action national, doté d'une stratégie nationale africaine afin de permettre à l'Algérie de se positionner en tant que locomotive de la croissance économique à l'échelle continentale.

Ils ont par ailleurs recommandé la création d'un système de veille relatif à la normalisation et

l'évaluation de la conformité de tous les opérateurs économiques intéressés par la Zlecaf, ainsi que la redynamisation du rôle de la normalisation dans tous les secteurs concernés par l'activité économique.

Autres recommandations : la révision du mode de fonctionnement de toutes les institutions publiques en charge de la délivrance du certificat de conformité, l'optimisation de l'action de l'agence Algex dans la promotion des exportations et la création d'un réseau multidisciplinaire d'organismes d'évaluation de la conformité accréditée dans le domaine d'inspection des laboratoires et de la certification ; la création d'un observatoire sur la logistique et les infrastructures du commerce extérieur, qui sera chargé de la réalisation des études qualifiées en connexion avec le commerce international et ayant notamment pour mission de mesurer l'évolution du trafic de marchandises au niveau des frontières.



Prévention et lutte contre la corruption : Des mesures fortes et efficaces

Depuis l'élection de M. Abdelmadjid Tebboune à la tête de la Magistrature suprême du pays, toute une batterie de mesures a été prise dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la corruption. Des mécanismes tout à la fois forts et efficaces sont désormais mis en œuvre, avec pour objectif principal l'éradication de ce fléau. Il convient de signaler que la lutte contre la corruption a été consacrée par la loi fondamentale du pays. La Constitution de 2020 souligne, en effet, dans son préambule que «l'Algérie exprime son attachement à la prévention et à la répression de la corruption telles qu'elles ont été consacrées par les traités qu'elle a ratifiés». Aussi et au titre des institutions de contrôle, les articles 204 et 205 définissent ce qu'est la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption en citant ces différentes missions. Il s'agit, faut-il le rappeler, d'une institution indépendante qui est notamment chargée d'élaborer la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et veiller à son exécution et son suivi. La Haute autorité œuvre également à collecter et à traiter l'information relative à son domaine de compétence et la mettre à la disposition des organes concernés, tout comme il est question de saisir la Cour des comptes et l'autorité judiciaire compétente chaque fois qu'une infraction est constatée, et d'enjoindre, le cas échéant, des injonctions aux institutions et organes concernés. Cette institution contribue aussi au renforcement des capacités de la société civile et des autres acteurs engagés dans la lutte contre la corruption, met en œuvre et diffuse la culture de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. De même qu'elle a pour mission d'émettre son avis sur les textes se rapportant à son domaine de compétence, de participer à la formation des agents publics des organes chargés de la transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption et de contribuer à la moralisation de la vie publique en consolidant les principes de transparence, de bonne gouvernance, de prévention et de lutte contre la corruption, comme cela est clairement défini par la loi fondamentale du pays.

Très dynamique sur le terrain, Mme Salima Mousserati, présidente de cette institution, a indiqué récemment, depuis la wilaya de Tipaza, lors d'une conférence régionale, que la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption a «examiné six dossiers qui seraient liés à des affaires de corruption, sur l'ensemble des signalements parvenus à l'autorité durant le premier trimestre de l'année 2023». Révélant que plusieurs centaines de signalements sont parvenus au Conseil, elle expliquera cependant que 70% étaient «non fondées» et «ne relèvent pas des prérogatives de l'Autorité», dont des doléances sur des pratiques bureaucratiques ou des questions liées au non accès au logement, voire des signalements calomnieux. Lors de ce déplacement, Mme Mousserati a en outre insisté sur l'importance du rôle de la société civile et des citoyens devant «participer à la lutte contre la corruption à travers des témoignages documentés, des dossiers et des preuves», de même qu'elle a assuré que l'autorité qu'elle préside «assure la protection des lanceurs d'alertes» et qu'elle «garde l'anonymat». L'autre élément souligné est que le traitement des dossiers s'opère de manière périodique et des éclairages, alors présentés, l'on retiendra notamment que «la cellule de traitement des signalements se réunit deux fois par mois pour les examiner et prendre les mesures nécessaires». En somme, force est de constater que tout est mis en œuvre, aujourd'hui, pour la consécration pleine et entière de la transparence et de l'intégrité dans la gestion des deniers publics.

Consolidation de l'arsenal juridique

Il faut savoir que la stratégie nationale en la matière repose sur 5 axes fondamentaux, notamment la moralisation de la vie publique, le renforcement de la transparence, la récupération des avoirs, la consolidation des compétences des instances de contrôle, de la société civile et de la presse. Par ailleurs, côté législatif, tout un chacun est à même de constater actuellement la consolidation de l'arsenal juridique lié à la prévention et à la lutte contre la corruption, à travers les dispositions du récent projet de loi qui est actuellement au niveau du Conseil de la Nation consacré aux marchés publics. Un texte qui s'inscrit dans le cadre du plan global de réforme de la finance publique, consacré par la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, et «visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des deniers publics et la présentation des comptes», comme souligné par le membre du Gouvernement lors de la séance consacrée à la présentation du texte à l'APN. Le nouveau texte prévoit le principe de conclusion des marchés publics par voie électronique et une dématérialisation des procédures, est-il relevé, en mettant en avant que la numérisation en matière de marchés publics est à même de conférer davantage de transparence dans un secteur sensible et de «mettre un terme au favoritisme et à la corruption». En plus des textes algériens, notre pays a ratifié, à l'échelle internationale, plusieurs conventions régionales et internationales, rappelons-le. Toujours en matière de lutte contre la corruption et dans le cadre des actions menées dans ce sillage, il y a lieu de citer, entre autres opérations, le lancement du projet de création du réseau algérien pour la transparence «Naracom». Ce réseau est en fait «un espace interactif» pour l'exécution et le suivi du déroulement de la stratégie nationale de transparence, de lutte et de prévention contre la corruption.

Destiné à impliquer la société civile, à fédérer et à promouvoir ses activités dans le domaine de la transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption, le rôle de Naracom réside dans la sensibilisation, l'information, la formation ainsi que la diffusion d'une culture de rejet de la corruption en dénonçant les problèmes et les crimes de corruption. Ces textes, ces mécanismes et autres opérations constituent autant d'actions adoptées actuellement et s'inscrivant pleinement dans le cadre des efforts déployés en matière de lutte contre la corruption.



مجلدات أراضي "البايلك" جاهزة والسماسة تحت المجهر

استرجاع جميع أملاك وعقارات الدولة بقوة القانون

انتهت نيابة الجمهورية لدى محكمة سيدي أمحمد من جرد جميع المجلدات المحفوظة في الأرشيف والتي تتضمن العقود التوثيقية الخاصة بالعقارات التي تعود ملكيتها الأصلية للدولة الجزائرية منذ سنة 1800، حيث سيتم استغلالها في استرجاع جميع عقارات وأراضي "البايلك" بقوة القانون، كما ستضع حدا نهائيا لـ"سماسة العقار"، وهذا تحضيراً لدخول قانون حماية أملاك الدولة الجديد حيز التنفيذ بعد المصادقة عليه في غرفتي البرلمان في الدورة الخريفية المقبلة.

وفي التفاصيل، كشفت مصادر "الشروق"، أن نيابة الجمهورية لدى محكمة سيدي أمحمد، وفي عملية كبيرة سهرت من خلالها لمدة تزيد عن 6 أشهر على جرد جميع المجلدات المحفوظة في الأرشيف والتي تتضمن العقود التوثيقية الخاصة بالعقارات المملوكة للدولة منذ سنة 1800، إذ تم التدقيق فيها وتمحيصها، ثم تصنيفها، وهذه المجلدات حالياً جاهزة تماماً للاستغلال.

وتأتي هذه العملية الكبيرة التي قامت بها نيابة الجمهورية لدى محكمة سيدي أمحمد، في إطار سياسة الدولة ومسعى رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، لاسترجاع جميع أراضي "البايلك" التي تم الاستيلاء عليها عنوة من جهة، ومن جهة أخرى تحضيراً لدخول القانون الجديد المتعلق بحماية أملاك الدولة حيز التطبيق، إذ تضمن تدابير ردعية ضد كل عمليات الاستيلاء على الأراضي والعقارات المملوكة للدولة، وتسليط عقوبات بالسجن تصل إلى

20. عاماً، للحد من عمليات البناء العشوائي، وضم أراض بدون وجه حق قانوني وأوضحت مصادرنا أن المجلدات الجديدة سيتم استغلالها فعلياً في استرجاع جميع الأراضي والعقارات والأموال التابعة للدولة والتي تم الاستيلاء عليها من طرف الخواص و"السماسة"، أو منحها عن طريق الامتياز بطريقة عشوائية مقننة لرجال الأعمال المتابعين في الفساد، إذ أنه وخلال العقود الماضية، خاصة في فترة الأزمة الأمنية، وبسبب الفوضى التي سادت في تلك الفترة، جرى الاستيلاء على أراض زراعية ومساحات بناء مملوكة للدولة، وإنشاء عقارات وأحياء سكنية بصورة فوضوية، خاصة أن الدولة كانت منشغلة بمعالجة تداعيات الأزمة الأمنية الحادة التي شهدتها البلاد في فترة التسعينات واستغل رجال المال والنفوذ الظروف نفسها للاستيلاء على عقارات ومساحات مجاورة، بعضها ذات طابع زراعي وأخرى ذات طابع صناعي وحتى سياحي، ليتم فيها إنجاز مشاريع "سكنات ومصانع ومستودعات" وغيرها من دون رخصة قانونية تسمح بذلك، خاصة في الفترة الممتدة من 1991 إلى غاية 2019

وفي هذا السياق، فجرت مصالح الأمن ممثلة في فصيلة الأبحاث التابعة للمجموعة الإقليمية لدرك الجزائر، فضائح من العيار الثقيل تتعلق بتعرض العديد من المجلدات للتزوير والتعديل غير القانوني من خلال تحويل العديد من أراضي الدولة إلى أملاك خاصة عن طريق حشر وزرع أرقام مزورة في محررات رسمية، وكذا تزوير عقود ملكية من الأرشيف تعود للحقبة الاستعمارية خاصة سنوات 1985 و1986 و1987 و1988، التي تم بيع نصفها في المزاد العلني واسترجاع الدولة للنصف الآخر، وهذا بأحكام وقرارات قضائية، إذ قام المتهمون في الملف بحشر مساحات وأرقام في هذه العقود تحت عنوان "التعيين"، بحيث تمت إضافة معلومات لا توجد في عقود الأرشيف عقد الملكية المالك الأصلي، ليقوم هؤلاء ببيع هذه الأراضي للملاك الجدد على أنها تعود إلى وراثته آبائهم أو "عن طريق ما يسمى بـ"الشيوع

كما كشفت التحقيقات التي قامت بها فصائل الأبحاث التابعة للدرك بعدد من ولايات الوطن عن الطريقة التي انتهجها "سماسة وبناسية العقار"، إذ لجأ هؤلاء إلى استخدام فرائض مستخرجة عن طريق التصريح الكاذب، وشهادات سلبية لا تطابق أصل عقود الملكية وشهادات عقارية أيضاً لا تطابق أصل الملكية، بحيث لا تحتوي على الاسم واللقب ولا المساحة أو العنوان ولا مخطط مسح الأراضي، وهذا بتواطؤ مع عدد من المحافظين والموثقين وخبراء عقاريين